

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DUCT 55 Subventions (16.500 euros) à 5 associations menant des actions innovantes de concertation publique au titre du développement de la démocratie locale à Paris.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à 5 associations menant des actions innovantes de concertation publique au titre du développement de la démocratie locale à Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 12 juin 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 4 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association ANIMA'FAC (50601) au titre du projet intitulé "La Fabrique citoyenne : une expérience de démocratie inédite" (2012-04323).

Article 2 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association "Un sourire de toi et je quitte ma mère" (14667) au titre du projet Da(ta)place 2012 (2012-04610).

Article 3 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Alliance (88461) au titre du projet de Speed dating citoyen (2012-04455).

Article 4 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Ateliers Varan (20053) au titre du projet Projet Varan (2012-04609).

Article 5 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Aux milles Lieux (74121) au titre du projet de mutothèque (2012-04608).

Article 6 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 16.500 euros, sont imputées, sous réserve de la décision de financement, au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF14008 "Provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la Démocratie Locale", du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2012 et suivants.